



Conditions de travail, besoins d'aide!!

Par **cydonia31**, le **22/07/2009** à **15:20**

Bonjour,

Voilà, je suis actuellement caissière dans un supermarché Toulousain, et je me pose plusieurs questions, auxquelles, peut être, vous pourrez répondre.

Tout d'abord, je n'ai signé qu'un contrat de période d'essai d'un mois. Cela fait 9 mois que j'y travail et je n'ai rien signé d'autre.

Ensuite, comme précisé au début, je suis caissière. Est-ce donc normal de devoir passer l'aspirateur?

Autre chose, mon employeur peut-il m'obliger à travailler un jour férié?

En parlant d'employeur, je ne sais pas qui il est, je ne le vois jamais. Je n'ai à faire qu'à mes supérieurs (qui travaillent en caisse centrale). Ces derniers nous traitent pour la plupart comme de la m***. (En terminant leurs phrases par "allé, dégage, casse-toi", par exemple).

Nous sommes aussi surveillée à chaque caisse par une caméra reliée au PC Sécurité. Comment cela se fait-il que ces derniers nous appellent si un enfant passe sans qu'on le voit avec une cannette, ou si on oublie de vérifier un sac, par exemple, alors qu'ils n'interviennent pas lorsqu'un client devient menaçant?

Voilà, j'ai encore d'autres questions en tête mais je pense que c'est déjà pas mal.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Cornil**, le **24/07/2009** à **17:15**

Bonsoir "cydonia31"

Sur ce forum je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade" depuis plus de 48h...

Malheureusement ce sont les conditions de travail courantes en grande surface. Pour y intervenir, le recours normal est de passer par les représentants du personnel.

L'absence de contrat écrit n'est pas une irrégularité en CDI. Tu es embauchée en CDI aux conditions figurant sur ton bulletin de salaire.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)